CONDITIONS.

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Afin un abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR ARRANSAS. (Texas.)

La belle goël. **NATIVE,** capitaine W. AULD, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le ferry, ou à

J. W. COLLINS,
9 mars. rue de la Levée.

POUR BALTIMORE. (Passage seulement.)

Le beau brick **JOHN A ROBB,** doublé et chevillé en cuivre, capt. FORBES, ayant de bons emménagements, partira la semaine prochaine, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO.
9 mars rue Royale, No. 117.

POUR NEW-YORK, *(paquebot du 20.)*

Le superbe navire neuf **CREOLE,** capitaine PAGE, partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du Marché aux Légumes, ou à

8 mars FOSTER & HUTTON, rue du Canal

POUR LE HAVRE. *(passage seulement.)*

Le navire américain **SALEM,** de première classe, doublé et cheville en cuivre, capit. DESTREBECQ, partira sans retard du 20 au 25 de ce mois, et prendra seulement des passagers, qui seront très-bien logés et nourris. S'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale, no. 116.

POUR LE HAVRE ET BORDEAUX,

Le navire français **MONTESQUIEU,** doublé, cloué et cheville en cuivre, capitaine A. L. CONSEIL, ayant une partie de son fret engagée, partira à la fin de ce mois. Pour le reste du fret, pour l'un et l'autre port, et passagers pour le Havre, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson, ou à V. ROUMAGE,
6 mars rue Royale No. 106

POUR RIO GRANDE.

La goëlette neuve et doublée en cuivre, **AMERICAN,** capit. ARNOLD, sera à même de prendre un chargement demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à
6 mars LINCOLN & GREEN.

POUR BOSTON,

Le beau navire **HELEN MAR,** capt. HOLMES, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 39, ou à
28 fév STETSON & AVERY.

On a besoin d'un bon navire pouvant porter 100 à 125 boucauts sucre. S'adresser à
WM. G. HEWES,
24 fév rue du Camp, No 9.

La goëlette fine voilière **SOUTH-CAROLINA,** capitaine SAFFORD, du port de 101 tonneaux, et pouvant porter 900 barils : elle a été construite à Charleston en 1829 avec du bon chêne vert et du cèdre, et est au complet pour entreprendre des voyages aux Antilles. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à
S. P. MORGAN & Co.
24 fév rue du Camp, no. 43

A VENDRE OU A FRETER,

La belle goëlette neuve **BONITA,** doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore en juin dernier, des meilleurs matériaux ; elle tire peu d'eau et a une belle cale pour sa grandeur. S'adresser à
20 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR BALTIMORE,

Le beau brick paquebot neuf **CANADA,** capit. J. L. WHITE, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à
8 fév HARRISON, BROWN & CO.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, **ARIEL, AJAX** et **BOURNE,** feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagements des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
24 janv J. W. ZACHARIE & Co.

A LOUER ou à prendre à bail, pour un terme de cinq ans, le terrain et les édifices joignant le Théâtre Américain, dans le haut, ayant 64 pieds de face sur environ 180 pieds de profondeur. Il s'y trouve une maison et un petit magasin. Pour plus amples informations, s'adresser à M. WALTON,
10 fév. Rue de la Douane, No. 11.

A VENDRE à l'amiable par le soussigné, **UNE MAISON,** située rue Toulouse, no. 80, entre Royale et Bourbon.
8 fév—15 J. LACOSTE.

HOTEL DE LA MARINE ET DES COLONIES, ET BAINS PUBLICS,

Sur la Levée, entre les deux marchés.

M. Ed. LHOTE, successeur du sieur Guillaume, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire faire toutes les réparations nécessaires au dit Hôtel, tant dans tout l'intérieur de l'Etablissement, que dans les Bains, qui seront donnés à l'eau du fleuve, et non à l'eau de puits. Il croit ne rien avoir négligé pour mériter la confiance que daigneront lui accorder messieurs les Habitants de la Louisiane et les voyageurs. On trouvera dans l'Hôtel des chambres pour des personnes seules et pour des familles ; on pourra, de même, prendre pension à un prix modéré.

Il y aura une TABLE D'HOTE tous les jours, à neuf heures, pour le déjeûner, et à trois heures, pour le dîner, à partir du 1er mars. Cette même Table sera servie par des domestiques parlant Français, Anglais, Allemand et Espagnol. Il entreprendra des repas de corps, banquets et noces, et offre à louer la salle pour bals ou concerts.

Les BAINS seront tous les jours à la disposition du public, depuis cinq heures du matin, en été, et sept heures en hiver, jusqu'à minuit. On trouvera également aux Bains des consommés, du café au lait et à l'eau, du chocolat, et de toutes sortes de liqueurs.

On pourra prendre un abonnement pour 6 bains à 2 piastres. 29 fév—1m.

Mr. CHAPMAN.

ACADÉMIE D'ÉCRITURE,

Rue du Canal, No. 45,

Où l'on enseigne *l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.*—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. *Elle donne en peu de temps, une écriture pratique, utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames* et aux *messieurs* de tout âge—et c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignements s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. 27 fév.

HUILE DE KIRSCH—40 caisses huile de Kirsch, qualité supérieure, en débarquement du navire La Lise & Marie, de Bordeaux, à vendre par
F. P. DUCONGÉ,
21 fév encoignure Conti & Chartres.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une ligne de Paquebots, composée des navires dont il va être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE,** capitaine PATTON.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février.	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE,** capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ,** capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE,** Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE,** Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

MAGASIN A BON MARCHÉ.

Le soussigné offre à vendre aux dames de la ville, et aux habitants du bel assortiment de mousseline imprinées ; do. blanches ; do. do. en 1re qualité pour moustiquaires ; mousseline en couleurs ; tarlatanne brochée et mouchetée en différentes couleurs, &c. &c. ; pour les Messieurs un joli assortiment d'étoffes nouvelles pour le printems, pour pantalons et pour gilets, &c. &c. A. GILLY,
15 mars rue Conti, N°. 30.

Mme. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant N°. 199, toujours rue Royale, entre Orléans, et St. Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté, et elle attend par les premiers arrivages de France un grand assortiment d'articles du dernier goût.

Elle mettra tous ses soins à mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà accordée.
14 mars

EXCELLENT vin de Bordeaux, du cru de Monferrand (Médoc,) des années 1827 et 1829, reçu par le brick Authentic, à vendre par
14 mars—4,12ş J. B. LAPORTE.

GILETS D'HERBES DE CANTON.—W. C. Norris & Co., rue de Chartres, No. 30, a récemment reçu trois caisses gilets d'herbes blanches de Canton. 14 mars

SI M. GILBERT WAME est en cette ville, il est prié de passer au magasin No. 62, rue Toulouse, où on a quelque chose à lui communiquer. 15 mars

VITRES—500 cais es de Baltimore, assorties, reçues par le brick Julia, et à vendre par
14 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages, les articles suivants ayant droit au *drawback* et convenables pour les marchés mexicains : Ruban étroit, en couleur ; Robes suisses ouvragées ; Saisnett ; Chals suisses et français, riches ; Etoffe commune pour mouchoirs.
JOSEPH SPRINGER,
12 mars rue de Chartres, No. 37.

COUVERTURES françaises—400 balles à vendre par
14 mars J. MAGER.

CUIRS—908 cuirs de bœufs propres aux marches de l'Ouest, à vendre par
8 mars STETSON & AVERY, rue du Camp.

5 BOUCAUTS Teinture de Madder à vendre par
5 mars YORKE, MACALESTER & CO.

CAFE.—150 sacs beau Café de la Havane, en débarquement de la goëlette Félicia, à vendre par
6 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

VIN DE MADERE, 1 pipe, 12 demies, 9 quarts et 16 huitième de pipe, vieux Madere, L. P., de qualité supérieure, reçus par le navire Triton, de Madere, à vendre par J. W. ZACHARIE & CO.
9 mars rue Bienville, No. 60.

SUPERBES BAROUCHES.—Les soussignés ont reçu par le navire Talma, une élégante Barouche pour quatre chevaux, considérée comme la plus belle qui ait été importée à la Louisiane. Les amateurs sont invités à venir l'examiner.

Aussi, un assortiment de VOITURES.
5 mars M. WALTON, rue de la Douane.

AVIS.—Attendu que Gl. Boudousquié m'a demandé la cancellation des deux hypothèques suivantes, savoir : l'une de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme shériff, conjointement avec Godefroy Boudousquié sa caution, le 16 juillet 1829, sur une habitation située dans la paroisse St. Jean Baptiste, de 4 arpens de face et 40 de profondeur, bornée en haut par celle de M. Norbert Boudousquié, et en bas par celle de Mr. F. D. Forcelle ; et l'autre de six mille piastres, souscrite par A. Luminais, comme Shériff pour la paroisse St. Charles, le 16 juillet 1829, conjointement avec G. Boudousquié sa caution, sur l'habitation susdite ;

Avis est par présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas cancellées, rayées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la N. Orléans, le 28 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.

A. B. ROMAN

Par le gouverneur,
THO. F. M'CALEB,
1 mars—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Attendu qu'Edmond Fortier m'a demandé la cancellation d'une hypothèque spéciale de cinq mille piastres donnée par lui le 22 avril 1825, étant une des cautions de J. M. Morel Guirmmand, comme juge de paroisse de la paroisse St. Charles, et aussi de l'effet et de toutes les hypothèques qui en résultent, souscrit par J. Marie Morel Guirammand, le 25 février 1822, conjointement avec Ed. Fortier et Etienne Reyne fils, ses cautions, pour la somme de cinq mille piastres, comme juge de paroisse de la paroisse susdite :

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, quatrevingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque spéciale et le dit effet ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, ainsi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la N.-Orléans, le 25 février de l'année 1832, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-sixième.

A. B. ROMAN

Par le gouverneur.
THO. F. M'CALEB,
28 fév—30 Secrétaire d'Etat.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,
5me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 24 de Mars.

GROS LOT
10000 PIASTRES.

1 LOT DE	$ 3,000		$	3,000
1 " "	1,500			1,500
1 " "	1,000			1,000
1 " "	800			800
1 " "	628			628
6 " "	500			3,000
6 " "	300			1,800
6 " "	200			1,200
150 " "	50			7,500
156 " "	20			3,180
624 " "	8			1,092
7800 " "	4			31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.
10 mars J. B. FAGET, *Directeur.*

Par autorité de l'Etat de la Louisiane.

Loterie du Chemin public.

Classe No. 2.

Le tirage aura lieu positivement le jeudi 22 mars.

SIMPLES COMBINAISONS:

45 Numéros sur lesquels on en tirera 6.

PROGRAMME:

1	LOT DE 6000	PIASTRES EST	$6000.
1	" 3000		3000.
1	" 2000		2000.
1	" 1300		1300.
1	" 1227		1227.
1	" 1000		1000.
2	" 600		1200.
2	" 500		1000.
10	" 100		1000.
39	" 50		1950.
29	" 20		780.
39	" 15		585.
458	" 8		3741.
4486	" 4		17784.
5051	LOTS.		$42570.
9139	BLANCS.		
14190	BILLETS.		

PRIX DES BILLETS :

Billet entier $4; Demi billet $2; Quart 1.

Série de 15 billets, $60, garantie devoir gagner $24. Les coupons en proportion. S'adresser au bureau
No. 90, rue de Chartres.
17 mars J. K. MFAD, DIRECTEUR.

LOTERIE
DE L'ÉGLISE FRANÇAISE
EVANGELIQUE,
AUTORISEE PAR L'ETAT DE LA LOUISIANE.

CLASSE EXTRA, No. 11.
Le Tirage aura lieu Mardi prochain, 20 Mars 1832.

D. MALCOLM,

Directeur et propriétaire d'après l'acte qui autorise la dite Loterie.

36 NUMÉROS—6 NUMÉROS TIRÉS.

GROS LOT.
10,000 PIASTRES!!!

1 LOT DE	$10,000		6 LOTS DE		$ 200
1 " "	3,000		12 " "		100
1 " "	1,500		18 " "		60
1 " "	1,200		60 " "		40
1 " "	1,000		180 " "		30
1 " "	750		180 " "		20
6 " "	500		2340 " "		8
6 " "	400		15660 " "		4
6 " "	300				

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4, demis et quarts en proportion. Les paquets de $40, de douze billets entiers ne gagneront pas moins de $24. Les autres en proportion.

S'ADRESSER AU
BUREAU DU DIRECTEUR,
15 mars Rue de Chartres No. 60

POSITIVEMENT LA DERNIERE
SEMAINE,
MENAGERIE.

Maintenant établie sur la place près de la Douane.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur ; un Tigre tacheté ; un Léopard de toute grandeur ; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825 ; deux Autruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 liv. un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie ; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage, deux Andagants du Bengal, mâle et femelle ; un Héron bleu, et un Héron à couronne ou *Gariarci crane*; tous deux d'Afrique ; un Ichneumon et un Coatamondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt ; l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusants, sur un petit cheval ; il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera les drapeaux, &c.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures ½ du soir à 9.—Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

☞ *On donnera à manger aux animaux tous les après-midi à 2 heures.*

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs. 13 mars

SUCRE EN PAIN.—100 barils sucre raffiné de qualité supérieure, à vendre par
5 mars YORKE, MACALESTER & CO.

GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans ainsi que les étrangers, qu'il commencer de dimanche prochain, 11 mars, il sera lui-même à sa maison du lac, et qu'il donnera à déjeûner et à dîner, en attendant l'ouverture générale qui est très-prochaine, laquelle sera annoncée dans tous les journaux ; il espère que l'indulgence du public, qui a pu s'effacer un instant, dans l'attente d'un mieux qui n'a jamais été [ne pouvant faire différemment, la maison n'étant pas finie,] le dédommagera des peines et fatigues qu'il se donnera pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur patronnage.

Il prie les personnes auxquelles il avait annoncé que sa maison serait ouverte le premier mars, de l'excuser, vu que ce n'est pas sa faute si elle n'est pas finie ; il croyait d'après la parole qu'on lui en avait donnée pouvoir de même donner la sienne avec certitude, mais il s'est trompé, néanmoins il fera avec plaisir tout ce qu'il pourra pour que l'on trouve chez lui l'utile et l'agréable.
7 mars—10 GUILLAUME.

PIANOS & HARPES.

LES soussignés ont reçu par le navire Woodbury, du Hâvre, et offrent à vendre 4 FORTE-PIANOS carrés, à 6½ octaves, en joli bois, de la manufacture de *Pleyel & Co.* de Paris, d'un travail achevé, avec double table et garnitures de fer au corps de l'instrument. Ces pianos joignent la solidité à la plus grande élégance. Les garnitures de fer qui soutiennent l'instrument, préviennent l'écartement qui a quelquefois lieu lorsqu'on tend les cordes. Deux pianos, carrés en acajou, à 6 octaves, de la même manufacture ; 2 harpes superbes à double jeu. On garantira ces instrumens aux acquéreurs, et on les vendra à des conditions avantageuses.
E. JOHNS & CO.
7 mars Rue de Chartres, No. 113.

LIVERPOOL SALT.—1000 sacks, now landing, for sale by TOURNE & BECKWITH,
march 6 15 new-Levee street.

PIMENTO.—25 sacs Pimento de la Jamaïque, récemment reçu et à vendre par
29 fév J. W. ZACHARIE & Co.

J. R. PUTNAM,
DENTISTE, *rue du Canal, No. 27.*
ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.
N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.
26 nov—6m

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 6 Avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Jonathan S. Smith :

DEUX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, et désignés par les Nos. 13 et 36 sur le plan annexé à un acte, en l'étude de G. E. Sibridge, notaire, sous la date du 18 Février 1831 ; le lot N°. 13 ayant 41 pieds 7 pouces sur la rue Jersey, et 43 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Josephine ; et le lot No. 36 ayant 41 pieds 3 pouces sur la rue Jersey, 41 pieds sur la ligne du fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue Ste. André.

La moitié indivise d'un lot de terre, situé Paroisse Jefferson, derrière le faubourg Lafayette, à l'encoignure des rues Jackson et Brainard, désigné par le N°. 6 sur un plan en l'étude de Carlile Pollock, ayant (mesure française) 277 pieds de face à la rue Jackson, sur 300 de profondeur et face à la rue Brainard, avec les améliorations qui sont dessus.

DEUX LOTS DE TERRE, situés sur le chemin du Bayou, et désignés par les Nos. 14 et 15 sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, le lot N°. 15 faisant encoignure et ayant 40 pieds de face au chemin du Bayou, sur 100 pieds de profondeur et face au chemin de Milne ; et le lot N°. 14 ayant 40 pieds de face au chemin de Milne, sur 80 pieds de profondeur. Ces deux lots n'appartiennent que pour une moitié indivise à la succession, mais le propriétaire de l'autre moitié consent à la vente.

CONDITIONS : Les deux premiers lots au faubourg Lafayette, payables comme suit : $1160 comptant, l'acquéreur se chargeant du paiement de deux billets de $153 75 chacun, et payables l'un le 12 février 1833, et l'autre le 12 février 1834 ; et la balance du prix d'adjudication à 12 mois de crédit ; la moitié indivise du lot à l'encoignure des rues Jackson & Brainard, payable $1200 comptant, et la balance à 12 mois ; et les 2 lots sur le chemin du Bayou, à un crédit de 12 mois, l'acheteur se chargeant du paiement de 3 billets, garantis par hypothèque sur les dits terrains, et payable le 15 novembre de chacune des années 1832, 1833 et 1834, chacun de $243, le tout en billets endossés à satisfaction, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs. 6mars

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi 5 Avril 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Felipe Bosticha *alias* Philippe Dodé, la propriété suivante, savoir :

Un lot de Terre situé dans le faubourg Marigny, rue d'Amour, désigné par le N°. 270 ayant environ 50 pieds de face sur environ 120 pieds de profondeur.

Conditions : Un tiers comptant, un tiers à un an, et un tiers à 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 5 mars.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi 5 avril, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Jean-Louis Henry Rumel, les propriétés suivantes, savoir :

Un lot de TERRE situé au faubourg Ste. Marie, ayant 60 pieds de face à la rue Perdido, sur cent pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

La jouissance jusqu'au 1 d'Avril 1843 d'un ilet No. 66, compris entre les rues de la Promenade, Bassin, St. Pierre et Villeré, avec les édifices qui sont dessus, le dit ilet sujet à une rente annuelle de $49 en faveur de la Corporation de la ville de la Nlle-Orléans. Les édifices qui sont construits ou qui seront construits sur le dit ilet appartiendront à la Corporation après le 1 d'Avril 1843.

Conditions : Un quart comptant et le reste payable à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Pas ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Reg.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. 5 mars.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 30 Mars, 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Magdeleine, Allemand alias Daine, f. de c. l. : un *Terrain*, situé en cette ville, rue St.-Philippe, entre les rues Condé et Royale, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mr. L. Duquin, et de l'autre par celle de Madame veuve Labarre. Sur le dit terrain il existe 1o. Une maison en briques, à rez de chaussée, avec une cuisine en briques y attenant ; 2o. Une maison de colombage de 3 appartemens, avec galerie ; et 3e. deux bâtisses en bois.

Conditions, ¼ comptant et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister,

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 22, mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession du feu Paul A. Curnier, un terrain formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, et 120 pieds de face à la rue Girod, mesure française, faisant partie du lot no. 194, dans l'ilet no. 21, sur le plan du nouveau faubourg Marigny.

Conditions : 1-2 comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 fév

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 27 mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Philippe Stérlin, les esclaves et propriétés ci-après, savoir : Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, ayant l'habitude d'aller marron ; Harry, nègre américain, âgé d'environ 45 ans ; Harriet, négresse américaine, âgée d'environ 24 ans.

Propriétés foncières :

Trois Lots de Terre situés au faubourg de l'Annonciation, à l'encoignure des rues Félicité, Magnain et Richard, désignés par les nos. 5, 6 et 7, sur un plan fait par Mr. B. Lafont, le 15 mai 1807, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve, ayant 10 arpens de superficie, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions ; les esclaves un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois ; les terrains un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
22 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 30 Mars 1283, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Louise Baptiste Roux, f. de c. l. 1°. Une négresse nommé Suzanne, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse. 2°. Un LOT de terre situé sur le côté Est de la rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Pierre, ayant environ 30 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de feu Humbert Pomoruelle et de l'autre par celle de feu Henry Parisien, sur lequel se trouve une maison en briques et d'autres bâtisses.

Conditions, la négresse comptant, et la propriété ¼ comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé par devant Carlile Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 27 avril, à midi, exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu Willam Blunt, savoir : Rose, négresse âgée d'environ 23 ans, blanchisseuse et repasseuse ; Kelly, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique ; Sam, mulâtre âgé d'environ 30 ans, barbier et domestique ; Daniel, nègre âgé d'environ 55 ans, journalier ; Claiborne, nègre âgé d'environ 24 ans propre à toute espèce de travaux. Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des curateurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE,
15 mars Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

LUNDI 26 mars 1832, il sera vendu à midi, à la bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu Mr. François Durey :

1°. UN TERRAIN no. 1, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts, ayant quarante et un pieds neuf pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur ; à soixante-dix-neuf pieds un pouce de profondeur ce terrain ouvre d'un pied et un pouce, sur ce terrain se trouvent une maison en brique de quatre appartements avec galerie et cabinets, cuisine en brique &c.

2°. UN TERRAIN no. 2, attenant au premier ayant quarante quatre pieds neuf pouces de face sur cent cinquante neuf pieds dix pouces de profondeur ; sur ce terrain se trouvent une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartements, galerie, et cuisine en bois.

3°. UN TERRAIN no. 3, rue des Remparts, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, ayant trente trois pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt six pieds de profondeur.

4°. UN TERRAIN no. 4, attenant au no. 3 formant l'encoignure des rues du Quartier et Remparts ayant trente trois pieds un pouce de face sur quatre vingt six pieds de profondeur, sur ce terrain se trouvent une maison en brique, de quatre appartements, galerie, cabinets, avec cuisine aussi en briques.

5°. UN TERRAIN no. 5, attenant aussi. 3 et 4, ayant quarante neuf pieds un pouce de face sur soixante dix pieds un pouce de profondeur.

Le tout conformément au plan de Jh. Pilié, voyer de la ville, qui sera déposé à la bourse Hewlett.

Conditions :—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et en tels coupons qui conviendront aux héritiers, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par Carlile Pollock, notaire public.
21 fév.—6.1ps

PAR ISAAC L. M'COY.

LE JEUDI, 5 avril prochain, à midi, à la Bourse, il sera vendu [s'il n'en est pas disposé à l'amiable avant ce jour,]

Le beau MOULIN A SCIE, à vapeur, appartenant à M. William J. Hepp, situé au faubourg Saulet, avec toutes ses dépendances, tel qu'il est maintenant. La machine a été faite par M. J. Seeds, il y a environ 2 ans, et elle travaille aussi bien qu'aucune de celles employées dans cet état ; le cylindre a 14 pouces de diamètre et un jeu de 4 pieds. L'acheteur doit s'obliger à enlever tous les édifices et matériaux du terrain où ils se trouvent maintenant, d'ici au 1er. mai prochain.

Aussi, en même temps et au même lieu, des ESCLAVES, acclimatés, tous jeunes et en bonne santé, habitués au travail du moulin à scie. Ils seront vendus avec ou sans le moulin, à l'amiable.

Pour les conditions et renseignemens, s'adresser à Thomas Toby, rue Bienville ; Wm. J.